

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
TENUE LE 26 MARS 2019, À 18 H, AU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, CAMPUS DE ROUYN-NORANDA**

Présences

Éric Aubin, directeur des études
Patrick Bédard (arrivé à 18h30)
Yves Bédard
Marie-Luce Bergeron
Marc Bertrand (départ à 19h30)
Sylvain Blais, directeur général
Isabelle Chartrand (départ à 20h)
Miguel Charlebois
Vincent Guimont

André Janneteau
Jean-François Lacroix
Linda Lavoie
Claire Maisonneuve
Guillaume Marquis, vice-président
André Rouleau, président
Mélicca Tardif

Absences

Luc Brassard
Robert Cloutier
Klaude Hallé
Chantal Hamelin
Béatriz Mediavilla

Julie Perron
Brandon Racicot
Antony Rouillard
Anne-France Thibault

Observateurs

Nicole Fortier, agente de soutien administratif
Diane Landriault, secrétaire générale

Invités

Louise Laganière, coordonnatrice aux ressources humaines
Benoît Lavergne, registraire
Louis Perreault, directeur des services administratifs

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée.

Le président, André Rouleau, présente Nicole Fortier, nouvelle adjointe au bureau de la direction générale, sous la direction de Sylvain Blais.

2. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Vincent Guimont, appuyée par Guillaume Marquis, il est unanimement résolu **d'adopter l'ordre du jour après avoir effectué les modifications suivantes :**

Ajout : 8.4 Budgets fédéral et provincial;

Retrait : 7.9 Nomination au poste de coordination aux ressources humaines.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4. PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1. ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JANVIER 2019 ET DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2019

Sur une proposition de Yves Bédard, appuyée par Claire Maisonneuve, il est unanimement résolu **d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 29 janvier 2019.**

Sur une proposition de André Janneteau, appuyée par Marie-Luce Bergeron, il est unanimement résolu **d'adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration tenue le 22 février 2019.**

4.2. DÉPÔT DU TABLEAU DES SUIVIS

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose le tableau des suivis.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 29 JANVIER 2019

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose, à titre d'information, le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif du 29 janvier 2019.

PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

6. PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

6.1. STRATÉGIE NUMÉRIQUE

Louise Bliodeau, directrice régionale du ministère de l'Économie et de l'Innovation présente la Stratégie numérique du Gouvernement du Québec. Elle insiste sur certains enjeux liés à la stratégie et présente quelques opportunités d'affaires pour le Cégep, en lien avec les nouvelles stratégies numériques.

PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

7. PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

7.1. POLITIQUE POUR UN CÉGEP EXEMPT D'INCIVILITÉ ET DE HARCÈLEMENT – MODIFICATIONS

La coordonnatrice aux ressources humaines, Louise Laganière, présente les modifications apportées à la *Politique pour un Cégep exempt d'incivilité et de harcèlement*.

CA-3181 CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur les normes du travail* et l'harmonisation souhaitée avec la *Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep a procédé, par le biais d'un comité paritaire, à la révision de cette Politique;

CONSIDÉRANT QUE cette Politique met l'accent sur la prévention et permet de clarifier les modalités d'intervention liées à la gestion de situations problématiques;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des instances consultées et du comité de direction;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de validation des règlements et politiques.

Il est proposé par Mélissa Tardif, appuyée par Patrick Bédard, et unanimement résolu **d'adopter les modifications à la Politique pour un Cégep exempt d'incivilité et de harcèlement**.

7.2. POLITIQUE VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

La coordonnatrice aux ressources humaines, Louise Laganière, présente la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel*.

CA-3182 CONSIDÉRANT QUE le Cégep a procédé, par le biais d'un comité paritaire, à la rédaction de la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel*;

CONSIDÉRANT QUE cette Politique est directement liée à l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des instances consultées et du comité de direction;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de validation des règlements et politiques.

Il est proposé par Vincent Guimont, appuyé par Isabelle Chartrand, et unanimement résolu **d'adopter la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel**.

7.3. RÈGLEMENT RELATIF AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPRÉSENTATION ET DE RÉCEPTION

Le directeur des services administratifs, Louis Perreault, informe les membres du conseil d'administration des modifications apportées au Règlement numéro 15, soit le *Règlement relatif aux frais de déplacement, de représentation et de réception*.

CA-3183 CONSIDÉRANT la modification de la *Politique relative au remboursement des frais de déplacement*, qui est remplacée par le *Règlement relatif aux frais de déplacement, de représentation et de réception*;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement a pour objet d'établir les dépenses admissibles à titre de frais de déplacement, de frais de représentation et de frais de réception, ainsi que les modalités de remboursement de ces frais et de faciliter le contrôle de ces frais;

CONSIDÉRANT QUE des consultations ont eu lieu auprès du comité de validation des règlements et

politiques, auprès des comités des relations de travail du personnel de soutien, professionnel et enseignant et auprès du comité de direction;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de direction et du comité de validation des règlements et politiques.

Sur une proposition de Mélissa Tardif, appuyée par Patrick Bédard, il est unanimement résolu **d'adopter le Règlement relatif aux frais de déplacement, de représentation et de réception, tel que présenté. Celui-ci sera en application à compter du 1^{er} juillet 2019.**

7.4. ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES : TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE ET CONTEXTES AUTOCHTONES

Marc Bertrand, directeur de la formation continue et des services internationaux, présente le projet permettant une mise en œuvre du programme d'éducation spécialisée et contextes autochtones (JNC.17).

CA-3184 CONSIDÉRANT QUE le programme date de 2007;

CONSIDÉRANT QUE les besoins pour cette formation sont toujours existants;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la situation de travail a été exécutée avec rigueur;

CONSIDÉRANT QU'il répond aux besoins de l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études.

Il est proposé par Yves Bédard, appuyé par Jean-François Lacroix, et unanimement résolu **d'adopter le projet permettant une mise en œuvre du programme Éducation spécialisée et contextes autochtones (JNC.17), à l'automne 2019.**

7.5. RÈGLEMENT 2-A) SUR LES DROITS D'ADMISSION, LES DROITS D'INSCRIPTION ET LES DROITS AFFÉRENTS AUX SERVICES D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, 2-B) SUR LES DROITS DE TOUTE AUTRE NATURE

Le directeur des études, Éric Aubin, introduit Benoît Lavergne, registraire. Ce dernier présente les modifications apportées au *Règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents* (2-A) aux services d'enseignement collégial ainsi que du *Règlement sur les droits de toute autre nature* (2-B).

CA-3185

CONSIDÉRANT le besoin de clarifier et de mettre à jour certaines modalités liées aux droits d'admission, d'inscription, afférents et de toute autre nature;

CONSIDÉRANT la nécessité d'arrimer les pratiques du collège au *Règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents* (2-A) aux services d'enseignement collégial et au *Règlement sur les droits de toute autre nature* (2-B);

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études.

Il est proposé par Miguel Charlebois, appuyé par Guillaume Marquis, et unanimement résolu **d'adopter les modifications au Règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents no 2-A aux services d'enseignement collégial et au Règlement sur les droits de toute autre nature no 2-B.**

7.6. POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (PIEA) – MISE À JOUR

Benoît Lavergne, registraire informe les membres de la mise à jour exigée par le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) quant à la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA).

CONSIDÉRANT la modification du *Règlement sur le régime des études collégiales* qui entraîne des changements dans les modalités d'attribution de la mention Incomplet (IN);

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'attribution de la mention Incomplet (IN) sont obligatoirement incluses à la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la révision actuelle de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* n'est pas entièrement conforme à la nouvelle version du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

CONSIDÉRANT l'avis juridique obtenu de la Fédération des Cégeps;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études.

Il est proposé par Marie-Luce Bergeron, appuyée par Claire Maisonneuve, et unanimement résolu *d'adopter la mise à jour de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) pour être conforme à la nouvelle version du Règlement sur le Régime des études collégiales (RREC).*

7.7. SUSPENSION DU PROGRAMME TECHNIQUES DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION - COHORTE AUTOMNE 2019 –CAMPUS D'AMOS

Le directeur des études, Éric Aubin, informe les membres du conseil du dossier relatif à la suspension du programme 410.B0 Techniques de comptabilité et de gestion, cohorte A-19 au campus d'Amos.

CA-3187

CONSIDÉRANT les deux demandes d'admission au 1^{er} tour pour la session d'automne 2019 pour le programme Techniques de comptabilité et de gestion au campus d'Amos;

CONSIDÉRANT les 30 cours de formation spécifique de ce programme, dont 22 sont offerts exclusivement en présentiel, uniquement aux étudiants de ce programme;

CONSIDÉRANT le plan de promotion ciblé pour ce programme au campus d'Amos en vue d'augmenter le nombre de demandes d'admission aux 2^e et 3^e tour.

Il est proposé par Vincent Guimont, appuyé par Yves Bédard, et unanimement résolu *de suspendre l'admission au campus d'Amos du programme 410.B0 Techniques de comptabilité et de gestion de la cohorte Automne 2019 s'il y a moins de 10 demandes d'admission respectant les conditions d'admission du programme, ou en voie de les respecter, après les trois tours.*

7.8. CALENDRIER SCOLAIRE – INSTITUTION KIUNA

Le directeur des études, Éric Aubin, présente le projet de calendrier scolaire 2019-2020 des étudiantes et des étudiants de l'Institution Kiuna.

CA-3188

CONSIDÉRANT le dépôt d'une version de calendrier scolaire 2019-2020 session automne 2019 et d'une version session hiver 2020;

CONSIDÉRANT l'accord de l'Institution Kiuna sur cette version de calendrier scolaire;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études.

Il est proposé par Patrick Bédard, appuyé par Guillaume Marquis, et unanimement résolu *d'adopter le projet de calendrier scolaire 2019-2020 de l'Institution Kiuna.*

CORRESPONDANCE ET INFORMATION

8. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

8.1. STATISTIQUES D'INSCRIPTION DE L'HIVER 2019 ET STATISTIQUES D'ADMISSION DE L'AUTOMNE 2019

Le directeur des études, Éric Aubin, présente les statistiques d'inscription de l'hiver 2019, ainsi que les statistiques d'admission de l'automne 2019.

Des baisses d'inscription sont observées aux campus d'Amos et de Val-d'Or. Le nombre des inscriptions est stable au campus de Rouyn-Noranda.

8.2. COMPLEXE MULTISPORTS

Le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres que la Ville de Rouyn-Noranda procède à l'estimation de sa capacité financière à participer au projet de complexe multisports. Un projet chiffré sera éventuellement présenté au Gouvernement du Québec.

8.3. PROGRAMME TECHNIQUES DE PILOTAGE D'AÉRONEFS

Le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres du conseil que les interventions réalisées auprès des autorités ministérielles se sont avérées positives, dans le cadre du projet de mise en œuvre du programme Techniques de pilotage d'aéronefs.

Une nouvelle rencontre est prévue afin d'établir un calendrier de réalisation pour une offre de ce programme à court terme, à moins de situations imprévues.

8.4. BUDGETS FÉDÉRAL ET PROVINCIAL

Le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres des principaux éléments des budgets fédéral et provincial, qui auront un impact sur les activités du Cégep.

Au niveau du budget fédéral, il s'agit d'annonces concernant la hausse des montants en

infrastructures municipales ainsi que de nouveaux investissements dédiés aux formations techniques et au rehaussement des compétences.

Au niveau du budget provincial, des modifications au modèle de financement des cégeps ont été annoncées ainsi que l'allocation de sommes pour les coûts de système.

PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

9. PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

9.1. SUSPENSION DE L'OPTION « LITTÉRATURE » DU PROGRAMME ARTS, LETTRES ET COMMUNICATION – COHORTE AUTOMNE 2019

Le directeur des études, Éric Aubin, dresse un bref historique de ce programme, en ce qui a trait à la suspension de l'option « Littérature ». En collaboration avec le département et le comité de programme concernés, il a été convenu d'offrir l'option « Littérature » en joignant deux cohortes, ce qui permet de maintenir cette option. Des activités de promotion seront également réalisées en vue d'attirer de nouvelles étudiantes et de nouveaux étudiants.

9.2. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA NOMINATION ET LE RENOUELEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL OU DU DIRECTEUR DES ÉTUDES (R4)

La secrétaire générale, Diane Landriault, donne avis de motion que des modifications seront soumises lors de la prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration au *Règlement relatif à la nomination et au renouvellement de mandat de la directrice ou du directeur général ou de la directrice ou du directeur des études du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*.

Les modifications portent principalement sur les responsabilités des acteurs dans le cadre du processus de nomination ou lors de demande de renouvellement de mandat. De plus, un article portant sur les évaluations de la directrice ou du directeur général et de la directrice ou du directeur des études, a été ajouté.

9.3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU CODE DE CONDUITE À L'INTENTION DE LA POPULATION ÉTUDIANTE (R13)

La secrétaire générale, Diane Landriault donne avis de motion que des modifications seront soumises à l'occasion de la prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration au *Règlement relatif au code de conduite à l'intention de la population étudiante*.

Ces modifications ont été rendues nécessaires à la suite de la législation sur le cannabis et de la mise à jour des pratiques du Cégep concernant des articles de ce règlement.

9.4. BILAN ANNUEL DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE SUR L'INTÉGRITÉ DANS LA RECHERCHE ET LES TRAVAUX D'ÉRUDITION

Éric Aubin informe les membres que le comité de suivi de la *Politique sur l'intégrité dans la recherche et les travaux d'érudition* a tenu une rencontre en mars 2019.

Une révision de l'ensemble des projets du Centre technologique des résidus industriels (CTRI) a été effectuée. Tout semble conforme, aucune plainte n'a été enregistrée.

ÉMISSION DE DIPLOMES

10. ÉMISSION DE DIPLOMES

10.1. ÉMISSION DE DIPLOMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

CA-3189

Sur une proposition de Marie-Luce Bergeron appuyée par Vincent Guimont et sur la recommandation du directeur des études, il est unanimement résolu **de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire.**

10.2. ÉMISSION D'ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)

CA-3190

Sur une proposition de Claire Maisonneuve, appuyée par Yves Bédard et sur la recommandation du directeur des études, il est unanimement résolu **d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à délivrer une attestation d'études collégiales (AEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire.**

AFFAIRES DIVERSES

11. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

DOSSIERS À HUIS CLOS

12. DOSSIER À HUIS CLOS

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 20h17 sur une proposition de Guillaume Marquis.

Président,



André Rouleau

Secrétaire générale,



Diane Landriault